

POLITIQUE QUÉBÉCOISE SUR LES COOPÉRATIVES

S'ADAPTER SANS DISPARAÎTRE

Les coopératives devront-elles se transformer en entreprises capitalistes pour survivre ?

PAR ANNE-MARIE TREMBLAY

Pour le pionnier du mouvement coopératif en France, au début du XIX^e siècle, Joseph Benjamin Buchez, il existait deux façons de sortir les ouvriers exploités de leur misère : les syndicats et les coopératives de travail.

Dans une coopérative, chaque membre jouit d'un vote égal. Dans l'entreprise capitaliste, c'est l'investisseur le plus riche qui décide du sort des autres. L'entreprise capitaliste appartient à l'économie marchande, les coops évoluent dans la sphère de l'économie sociale et solidaire.

L'histoire du mouvement coopératif est intimement liée au développement

régional et social. À la fin du XIX^e siècle, les résidants des campagnes ont mis sur pied les premières mutuelles de protection contre les incendies, parce qu'aucune compagnie d'assurance ne voulait leur offrir ce service peu rentable. Dans les pays de colonisation, parce qu'aucun marchand n'acceptait de s'installer aussi loin, les habitants ont ouvert un magasin général au village et créé les premières coopératives de consommateurs. Encore aujourd'hui, 75 % des emplois, dans les 2.238 coopératives du Québec (hormis le secteur financier), se trouvent à l'extérieur des régions urbaines. Cet ancrage

régional a permis aux populations de garder le contrôle sur leurs richesses, évitant que les profits et, souvent, les emplois et les services ne fuient à l'étranger.

Du plancher des vaches au parquet de la bourse

À cause du libre-échange et pour soutenir la concurrence sur les marchés nationaux ou internationaux, les coopératives doivent, partout dans le monde occidental, multiplier et diversifier leurs sources de financement. En Angleterre, par exemple, les mutuelles ont choisi de s'introduire en bourse pour obtenir des

capitaux. En France, en Belgique et au Canada, coopératives et mutuelles y pensent aussi.

L'échec face à la concurrence n'est pas une fatalité pour les coopératives. Dans les années 1980-1990, des géants des États-Unis ont acheté à fort prix la plupart des entreprises funéraires familiales au Québec. Mais les coopératives funéraires ont pris la relève et contrôlent aujourd'hui 50 % du marché au Québec (contre 7 % en 1993). Les citoyens se sont offert des services funéraires à moindre coût, dans des coopératives, parce qu'elles « n'ont pas pour but la réalisation de profits », écrit la Fédération

des coopératives funéraires du Québec (FCFQ). « Elles cherchent à satisfaire les familles endeuillées, peu importe le budget des funérailles. Elles n'exercent pas de pression pour des dépenses ostentatoires. Les coopératives funéraires constituent une véritable option de rechange devant l'exploitation du chagrin. » Les coopératives funéraires ont contribué à conserver leurs rites aux Québécois, par rapport aux standards des multinationales. La FCFQ a même retourné la situation en offrant à l'américaine Stewart de lui racheter les salons Urgel Bourgie, à Montréal, et Lépine Cloutier, à Québec.

Cinq modèles

Les 2238 coopératives non financières du Québec comptent 1 383 000 membres, génèrent un chiffre d'affaires de 6,2 milliards \$ et emploient 30 000 personnes. Il existe cinq types de coopératives : de consommateurs, de producteurs, de travail, de travailleurs actionnaires et de solidarité.

■ Coopératives de consommateurs

Les 1500 coopératives de consommateurs regroupent le plus de membres (1 330 182) au Québec et ont un chiffre d'affaires de 696 millions \$. Dans les coops de consommateurs, l'utilisateur est propriétaire. Les coopératives scolaires (1 million de membres, chiffre d'affaires de 129 millions \$) et d'habitation (50 000 membres et chiffre d'affaires de 106 millions \$) forment les deux sec-

teurs les plus importants parmi les coops de consommateurs. Il existe également 78 coopératives d'alimentation, 39 de cablodistribution et 40 coopératives funéraires.

■ Coopératives de travailleurs actionnaires

Les travailleurs actionnaires sont regroupés en coopératives pour acquérir des actions pour laquelle ils travaillent. Ils peuvent ainsi participer à

sa gestion. En 2000, les 41 coopératives de travailleurs actionnaires (CTA) regroupaient 2853 membres. Au sein du mouvement coopératif se discute aussi l'idée de créer des coopératives de travailleurs investisseurs (CTI). Cette nouvelle forme de coop permettrait aux travailleurs d'investir dans l'entreprise qui les emploie, même si elle n'est pas cotée en bourse (PME, OSBL, une autre coopérative).

■ Coopératives de producteurs

Les coopératives de producteurs offrent à leurs membres services et biens dans le cadre de leur travail. Les usagers sont propriétaires de la coopérative. On dénombre 231 coops de producteurs avec 40 000 membres. Elles génèrent le plus d'affaires, au total 3 milliards \$, parmi l'ensemble des coopératives non financières. Les coopératives agricoles dominent le

secteur, avec 38 000 membres, 223 entreprises et un chiffre d'affaires de 5 milliards \$. La plupart des coops agricoles sont en fait des coopératives de producteurs.

■ Coopératives de travailleurs

En 1998, il y avait 164 coopératives de travailleurs au Québec, regroupant 5 774 membres dans les secteurs de la forêt, des services ambulanciers, de l'informati-

que. Leur chiffre d'affaires combiné se monte à 500 millions \$. Avec la coopérative de solidarité, c'est le seul type de coopérative où le travailleur propriétaire peut exercer un contrôle sur ses conditions de travail. Les 62 coopératives forestières, avec un chiffre d'affaires de 403 millions \$, sont les plus grosses et emploient 6 000 personnes (pour la moitié, des membres).

■ Coopératives de solidarité

Les coopératives de solidarité ont été créées en vertu de la Loi sur les coopératives en 1997. Elles admettent, uniques en leur genre, plusieurs catégories de membres : utilisateurs, travailleurs et membres de la communauté. En 1998, 12 coops de solidarité ont été mises en place. Elles génèrent un chiffre d'affaires de 5 millions \$.



En 1995, les membres de la coop d'habitation Au pied du courant transforment deux bâtiments barri-cadés (depuis 8 et 24 ans), grâce à une subvention de 725 000 \$: des logements de qualité pour eux et les générations futures (impossibles à revendre pour leur profit personnel). Ils contribuent aussi à revitaliser ce secteur du Centre-Sud de Montréal.

PHOTO JEAN-FRANÇOIS LEBLANC POUR ALERTE CENTRE-SUD

Dans les pays du Sud, la coopération offre la meilleure voie de développement, dans des économies nationales appauvries par un endettement insupportable et des années d'un libéralisme effréné. Au Nord, malgré des succès indéniables dans des domaines très diversifiés de l'économie, le développement des coopératives est contrarié par un accès restreint au capital de risque, particulièrement dans l'agroalimentaire, le secteur manufacturier et les services financiers.

Le capital privé n'a pas d'autre appartenance que le profit. Les coopératives indiquent une voie différente de développement, démocratique, solidaire et local. Mais les coopératives devront-elles se réincarner en entreprises capitalistes comme les autres, pour s'adapter aux règles du commerce, faire face à la concurrence étrangère et avoir accès à un financement qui soutienne leur croissance?

Au Canada, la Saskatchewan Wheat Pool (SWP) est la plus importante coopérative, avec un chiffre d'affaires de 3,33 milliards \$, 4 000 employés et des actifs d'un milliard et demi. Elle a été fondée en 1924 et compte 73 000 membres. À la recherche de capitaux, la SWP a décidé, en 1994, d'émettre en bourse des actions de classe B sans droit de vote. Les actions ►